



Le Loroux-Bottreau, le 12 juin 2014

Les associations des Parents d'Elèves
des écoles primaires et maternelles
publiques et privées du Loroux-Bottreau
L'OGEC

A : M. le maire du Loroux-Bottreau,
l'adjointe à la vie scolaire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux
Copie : Parents d'élèves du des écoles, Pluri'L,
Directeurs des écoles

Objet : Désaccord des propositions d'APS pour la rentrée 2014 et contre-proposition.

Monsieur le Maire, madame l'Adjointe à la vie scolaire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Ce courrier fait suite à la réunion de présentation du 10 juin sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en septembre prochain. Comme nous l'avons déjà exprimé en séance, nous nous opposons vivement à la proposition d'aménagement des temps périscolaires qui est en passe d'être votée au conseil municipal du 17 juin.

Nous disposons aujourd'hui au Loroux-Bottreau d'une association, PLURI'L, à qui vous déléguez entièrement l'organisation et la prise en charge d'un accueil périscolaire de qualité (qualification des encadrants, taux d'encadrement, qualité des animations, goûter, possibilité d'un deuxième tour, etc.) et ce dès la fin de l'école soit 16h45.

Pour la rentrée 2014, qui verra s'appliquer les nouveaux rythmes scolaires, PLURI'L, étant donné sa compétence, a fait des propositions de prise en charge des enfants dès 16h15, que vous avez refusées pour des raisons budgétaires. Vous proposez en parallèle d'organiser un service de garderie municipale bis avec une surveillance des enfants dans la cours de l'école de 16h15 à 17h, avec un taux d'encadrement de 1 adulte pour 40 enfants et moyennant le paiement d'un forfait annuel par les parents quel que soit la fréquence et l'intensité d'utilisation du service.

Cette solution est inacceptable pour trois raisons :

- 1) Elle n'est pas satisfaisante pour les enfants : les laisser sur la cour pendant 45 minutes après une journée d'école est un manque de considération. Et comment cela se passera-t-il l'hiver ?
- 2) Elle crée des inégalités entre les enfants qui bénéficieront d'un accueil périscolaire de qualité à PLURI'L et les autres.
- 3) Les parents qui viennent chercher leur enfant à 16h30 devront payer 45 minutes de surveillance alors même que ce ¼ gratuit était une promesse des deux équipes municipales, la précédente et l'actuelle.

D'autre part, vous compliquez l'offre d'accueil pour les parents en ne passant pas par PLURI'L pour organiser l'accueil périscolaire. Vous brouillez l'image de PLURI'L et sa délégation de compétence. Que devons-nous en conclure ? N'êtes-vous pas en capacité de vous entendre avec PLURI'L ? Prévoyez-vous à terme de le remplacer et de l'intégrer dans les services municipaux ?

Dans une démarche constructive, nous avons travaillé conjointement entre associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées et avec l'OGEC afin de vous proposer une solution qui respecte notre socle de principe :

- Garantir l'équité des solutions de garde entre les enfants, quel que soit l'école de l'enfant, sa fréquence d'utilisation du service, le créneau ou le temps de prise en charge,
- Disposer d'un service de garderie de qualité identique à ce qui est proposé aujourd'hui par PLURI'L,
- Faire respecter la promesse faite aux parents de leur permettre de récupérer leur enfant jusqu'à 16h30 sans coût supplémentaire.

Notre proposition se sépare en deux temps :

- 1) 16h15-16h30 : Un temps de surveillance municipale pour tous les enfants, dans la cour d'école, telle une récréation.
 - a. Ce temps est gratuit. Les parents qui viennent chercher leur enfant avant 16h30 à l'école n'ont aucun frais.
 - b. Les enfants des écoles privées qui sont inscrits à l'APS au-delà de 17h30, prennent le car à 16h15 pour se rendre à PLURI'L mais avec un décompte du temps de présence qu'à partir de 16h30.
- 2) 16h30-17h30 : un temps d'accueil périscolaire de qualité identique à ce qui est fait aujourd'hui par PLURI'L.
 - a. Les enfants des écoles privées sont gardés dans les locaux de l'école ou salle municipale par des animateurs de PLURI'L avec une qualité identique en taux d'encadrement, animation et goûter
 - b. Les enfants des écoles publiques peuvent être accueillis dans les locaux de PLURI'L

Les enfants des écoles privées qui seraient encore présents à 17h30 bénéficieraient d'un « second tour », comme aujourd'hui, et seraient transportés à PLURI'L.

Nous demandons au conseil municipal d'examiner attentivement cette proposition et nous sommes disponibles pour discuter avec l'adjointe à la vie scolaire des modalités de mise en œuvre.

Nous ne comprendrions pas que des considérations budgétaires prennent le dessus sur l'intérêt des enfants et de leur famille, soit près d'un tiers de la population lorousaine.

Veillez recevoir, mesdames et messieurs nos salutations respectueuses.

Les associations de parents d'élèves des écoles primaires et maternelles du Loroux-Bottereau et l'OGEC.